



PROJET FINAL

Stratégie de la SADC en matière de statistiques du genre (SSSG)(2023 -2030)

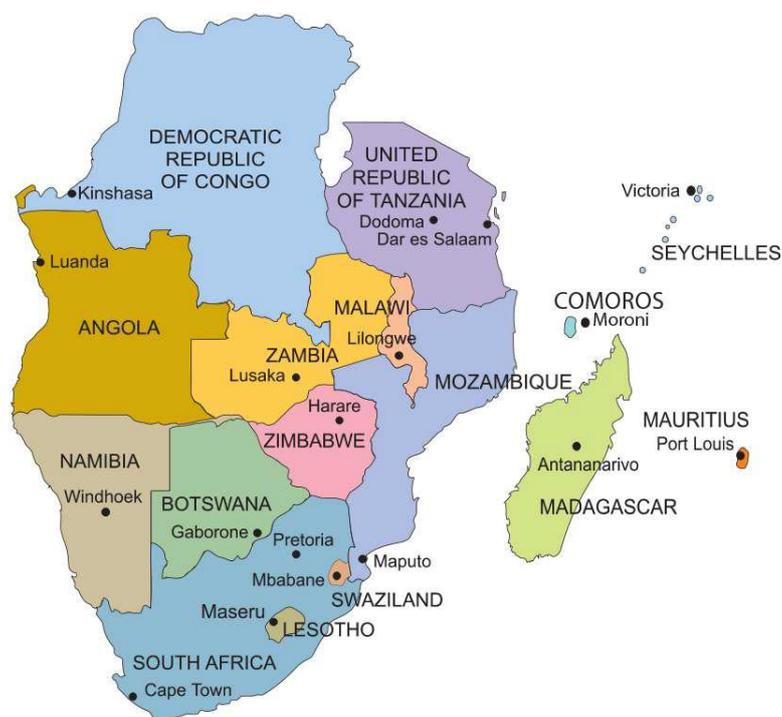
*Améliorer la qualité des données afin d'améliorer la qualité de vie des
femmes et des filles dans la région de la SADC*

Février 2023



Projet final

Stratégie de la SADC en matière de statistiques du genre (SSSG)(2023 -2030)



La Stratégie de la SADC en matière de statistiques du genre (SSSG)

(2023 -2030)

est une publication produite par le Secrétariat de la SADC avec le soutien technique et financier d'ONU-Femmes en collaboration avec les États membres et les principales parties prenantes du Système statistique régional (SSR).

CONDITIONS D'UTILISATION ET AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Le Secrétariat de la SADC se réserve le droit exclusif de reproduire toutes ses publications sous quelque forme que ce soit. La présente publication ne peut être reproduite, copiée, prêtée ou reformulée, en totalité ou en partie, à des fins commerciales sans l'assentiment écrit du Secrétariat. Elle peut être reproduite uniquement pour usage personnel ou interne. Au cas où une partie de la présente publication ou des données ou des informations qui y sont contenues seraient incluses dans un rapport, un document, un article ou une déclaration, le titre de la publication et le Secrétariat en tant qu'éditeur doivent être mentionnés comme en étant la source.

ISSN

Date de publication :
Secrétariat de la SADC
Gaborone (Botswana)
Février 2023

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

SADC House,
Plot No. 54385,
Central Business District,
Gaborone, RÉPUBLIQUE DU BOTSWANA.

Table des matières

Sigles	v
Avant-propos (de l'Unité statistique de la SADC)	vi
Remerciements	vii
Résumé analytique	viii
1. INTRODUCTION	1
1.1 Contexte	1
1.2 Raison d'être et portée de la SSSG	2
1.3 Cadres mondiaux et continentaux de développement.....	2
1.4 Structure de la Stratégie	3
1.5 Processus d'élaboration de la Stratégie de la SADC en matière de statistiques du genre (SSSG) 4	
2. ANALYSE CONTEXTUELLE	5
2.1 Demande en statistiques du genre et utilisation de ces statistiques dans la région de la SADC 5	
2.2 Dispositions institutionnelles et organisationnelles pour les statistiques du genre au Secrétariat	5
2.3 Production et disponibilité de statistiques du genre au Secrétariat	7
2.4 Renforcement des capacités en matière de statistiques du genre.....	9
2.5 Coordination des statistiques du genre dans le Système statistique régional (SSR)	9
2.6 Forces, faiblesses, possibilités, menaces (SWOT).....	10
2.8 Recommandations pour les statistiques du genre dans le Système statistique régional de la SADC (SSRS)	11
3. FONDEMENT ET ORIENTATION STRATÉGIQUES	14
3.1 Fondement stratégique	14
3.2 Orientation stratégique	14
3.3 Thèmes stratégiques.....	15
3.4. Thèmes stratégiques, objectifs, initiatives et domaines de résultats	16
4. MISE EN ŒUVRE, SUIVI, ÉVALUATION ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS	25
4.1 Mécanismes de coordination et Dispositions institutionnelles	25
4.2 Suivi et évaluation.....	25
4.3 Facteurs essentiels de succès.....	27
4.1 Risques et atténuation des risques	27
4.5 Dispositions de financement	28
Annexe 1. Références documentaires	29
Annexe II : Unité statistique de la SADC	30
Annexe III Explorateur de données sur les indicateurs de performance statistique	31

Sigles

BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CASG	Groupe africain sur les statistiques du genre
CEA	Commission économique pour l’Afrique
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CER	Communauté économique régionale
COMESA	Marché commun de l’Afrique orientale et australe
CTGAP	Plan d'action mondial du Cap pour les données du développement durable
CUA	Commission de l’Union africaine
DQAF	Cadre pour l’évaluation de la qualité des données
EMIG	Ensemble minimal d’indicateurs du genre
EMIGS	Ensemble minimal d’indicateurs du genre
ESAF	Égalité des sexes et Autonomisation des femmes
ESARO	Bureau régional de l’UNICEF pour l’Afrique australe et australe
GSTWG	Groupe de travail technique sur les statistiques du genre
ICATUS	Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps
INS	Institut national de la statistique
ISP	Indicateurs statistiques de performance
KII	Entrevues auprès des principaux intervenants
MDA	Ministères, départements et agences
MERF	Cadre de résultats du suivi et de l’évaluation
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femme
OSC	Organisations de la société civile
PAB	Programme d’action de Beijing
PASG	Programme africain sur les statistiques du genre
PIM	Programme d’intégration minimum
RISDP	Plan stratégique indicatif de développement régional
RSDS	Stratégie régionale pour le développement de la statistique
RU	Royaume-Uni
S&E	Suivi et évaluation
SADC	Communauté de développement de l’Afrique australe
SGP	Politique du genre de la SADC
SHaSA2	Stratégie pour l’harmonisation des statistiques en Afrique
Sida	Syndrome de l’immunodéficience acquise
SRSDS	Stratégie régionale de la SADC pour le développement de la statistique
SSC	Comité statistique de la SADC
SSN	Système statistique national
SSR	Système statistique national
SSRS	Système statistique régional de la SADC
SSSG	Stratégie de la SADC en matière de statistiques du genre
SSU	Unité statistique de la SADC
STATCOM	Commission statistique pour l’Afrique
SWIOT	Forces, faiblesse, possibilités et menaces
UE	Union européenne
UNSD	Division des statistiques des Nations Unies
VBG	Violence basée sur le genre
VIH	Virus de l’immunodéficience humaine

Avant-propos (de l'Unité statistique de la SADC)

Remerciements

Le présent document constitue la Stratégie de la SADC en matière de statistiques du genre (SSSG) Le processus de son élaboration n'aurait pas été possible sans le concours financier et technique d'ONU Femmes. Des conseils et des soutiens techniques ont été fournis tout au long du processus de conception par la Dr Norah Madaya, consultant international, avec des contributions supplémentaires d'une équipe composée de Fonctionnaires de de l'Unité statistique et de l'Unité du genre du Secrétariat de la SADC, dirigée par M. Deepchandsingh Jagai.

Il est impératif de reconnaître les apports et le soutien inestimables fournis par les différentes parties prenantes à ce processus. Nos remerciements s'adressent à l'ensemble des représentants du Secrétariat et des Instituts nationaux de la statistique (INS) qui ont participé et contribué aux exercices de conception et de validation du document,

et tout particulièrement, à la Dr Isabella Schmidt (ONU Femmes) pour son appui technique. En outre, l'équipe de la SADC a apporté une contribution déterminante en fournissant les informations requises pour éclairer le processus. Nous espérons sincèrement que la SSSG contribuera de façon inestimable à la conception et à la mise en œuvre réussies des statistiques du genre.

Résumé analytique

Réunis en Sommet extraordinaire en 2020, les chefs d'État de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) approuvèrent l'approbation de « Vision 2050 », document destiné à définir les orientations futures du Secrétariat, à réorganiser ses priorités en matière de coopération et d'intégration régionale et à fixer des cibles réalisables, fondées sur les changements et les évolutions en cours occasionnés par les agendas régional, continental et mondial. Cette décision a entraîné la formulation du Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP), document qui se concentre sur les trois piliers suivants : Paix, sécurité et bonne gouvernance (Pilier I), Développement des infrastructures (Pilier II) et Développement du capital social et humain (Pilier III). Le RISDP se penche également sur des domaines transversaux, à savoir **le genre**, la jeunesse, l'environnement et le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes.

À l'échelle mondiale, la nécessité de réaliser l'égalité des sexes et d'autonomiser toutes les femmes et toutes les filles est préconisée par l'Agenda 2030 des Nations Unies pour l'objectif de développement durable (ODD) n° 5 : *'Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles'*. Un ensemble d'indicateurs (54 au total) a été établi dans le but de mesurer les progrès accomplis sur le plan de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Au niveau continental, le Programme africain sur les statistiques du genre (PASG), qui est aligné sur l'Agenda 2063 et les ODD, appelle les communautés économiques régionales (CER) à renforcer les dispositifs de mesure de l'égalité et de l'équité entre les sexes.

Protocole sur les statistiques Ce document dresse le cadre pour la collecte, l'analyse, la communication et la diffusion des statistiques régionales, et fixe les dispositions à prendre pour assurer leur officialisation et la mise en place des moyens nécessaires à ces fins. Son article 25 stipule que les États membres doivent intégrer le genre dans leurs programmes statistiques, créer des bases de données sur les statistiques du genre, produire des données officielles ventilées permettant de suivre la parité entre les sexes, entreprendre des enquêtes spécifiques sur le genre, par exemple sur la violence basée sur le sexe, ou ajouter aux enquêtes régulières les modules nécessaires pour générer les données requises.

État des statistiques du genre au Secrétariat de la SADC :

Le Secrétariat s'occupe des statistiques du genre parmi d'autres statistiques, touchant aux domaines suivants : pauvreté, industrie, industries extractives, macroéconomie et convergence, finance, commerce, infrastructures, énergie, agriculture, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophes, tourisme, démographie, santé, éducation, emploi et travail et gouvernance. Les données et statistiques touchant à l'intégration régionale sont recueillies de juillet à novembre et publiées en décembre de la même année.

Difficultés : Le personnel de l'Unité statistique de la SADC est bien conscient de l'importance des statistiques du genre. Toutefois, il importe d'améliorer ces dernières ainsi que la chaîne des flux de données et de les planifier stratégiquement avec les États membres. Sauf en ce qui concerne les données sur la violence basée sur le genre (VBG) que les États membres sont dans l'obligation de fournir en application de la décision prise en ce sens par le Comité des ministres du genre de la SADC, il existe une rupture du flux de données entre les États membres et le Secrétariat, et ce pour les raisons suivantes : la faiblesse des liens permettant l'échange de données, le peu d'engagement manifesté pour répondre aux demandes de données adressées par le Secrétariat et l'absence générale de données sur le genre que les États membres seraient en mesure de partager en toute confiance. Autre raison, la contraintes qui pèsent sur le Secrétariat tant en termes d'effectifs que d'expertises techniques en statistiques du genre. Autant d'éléments, par conséquent, qui accroissent la difficulté pour lui de canaliser le flux de données provenant des États membres, de rechercher et d'analyser les données disponibles et d'harmoniser les données sur le genre émanant des États membres. Il importe également de former le personnel de l'Unité statistique en conception d'enquêtes et en conduite d'enquêtes sur le genre si l'on veut que le Secrétariat soit en mesure de soutenir les États membres de façon durable et de produire régulièrement une publication sur les statistiques du genre. Le flux de données entre le Secrétariat et certains États membres est faible en raison des diverses contraintes que subissent ces derniers. Parmi ces contraintes, on mentionnera, sans pour autant s'y limiter, la faiblesse des cadres juridiques et des mécanismes de coordination et l'insuffisance des compétences requises et des points focaux des statistiques du genre.

Statistiques du genre dans les États membres

En tant que source principale de données et de statistiques de fond, les États membres jouent un rôle essentiel dans l'agrégation des statistiques par le Secrétariat de la SADC. Conduite avec l'appui d'ONU Femmes en consultation avec les États membres, dont l'Afrique du Sud, la République démocratique du Congo, Madagascar, le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe, l'évaluation des statistiques révèle les difficultés communes rencontrées dans la production de statistiques du genre, à savoir¹ : le caractère inadéquat des cadres de politique et de la technologie employée pour soutenir la production de statistiques, le décalage temporel accusé entre la tenue des enquêtes et celle des recensements, l'accès limité aux données et statistiques sur le genre, l'utilisation limitée de ces dernières dans les instituts nationaux de la statistique (INS) et la faiblesse des systèmes d'administration des données.

Raison d'être d'une Stratégie de la SADC en matière de statistiques du genre (SSSG)

La demande accrue pour les statistiques du genre dans la région a été à l'origine de l'adoption d'une approche stratégique visant à renforcer la capacité à produire, utiliser et harmoniser les statistiques du genre dans la région de la SADC. Réuni en juin 2022 à Blantyre (Malawi), le Comité statistique de la SADC a pris la décision de charger le Secrétariat d'élaborer une

¹ ONU Femmes _ Afrique du Sud, Malawi, Mozambique

Stratégie en matière de statistiques du genre (SSG). En effet, il a été estimé qu'il y a lieu de mettre en place un cadre exhaustif permettant de satisfaire comme il le faut à cette exigence et d'appuyer les initiatives régionales sensibles au genre, reposant sur des preuves afin de répondre aux besoins en données sur le genre imposés par des instruments internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Programme d'action de Beijing, le Plan d'action du Commonwealth en matière de genre et de développement (2005-2010), la Conférence internationale sur la population et le développement (1994), la Déclaration des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes (1993), la Déclaration du Millénaire (2000), la Politique de la SADC en matière de genre et le Protocole de la SADC sur le genre et le développement.

La Vision de la SGSS est celle 'd'un système statistique régional robuste et réactif, soutenant l'intégration régionale'². Le Secrétariat se focalisera sur trois thèmes stratégiques, qui constitueront des piliers clés de la transformation et de la modernisation des statistiques du genre.

1. Assurer le renforcement institutionnel et la durabilité des statistiques du genre dans les États ;
2. Harmoniser les normes, concepts, définitions et méthodologies des statistiques du genre afin de répondre aux besoins en données du Protocole de la SADC sur le genre;
3. Renforcer les capacités à produire et à utiliser les statistiques du genre.

Le SSG aura pour résultat d'harmoniser les efforts au sein du Secrétariat et d'indiquer aux États membres les statistiques du genre à prioriser et à utiliser pour fournir des preuves concrètes de la condition des femmes et des filles sous leurs dimensions diverses de même que des handicapés, des personnes âgées et des enfants.

Mise en œuvre, suivi et évaluation

Le Secrétariat exécutera la SSSG en collaboration avec des partenaires clés en matière de statistiques du genre tels qu'ONU Femmes. Le document de SSSG exposera chaque domaine thématique en précisant les objectifs stratégiques poursuivis, les initiatives à entreprendre et une liste des actions à exécuter en priorité durant la période en question.

La mise en œuvre de la SSSG bénéficiera du soutien des structures actuelles, émergentes et transformées, dont le Comité technique ministériel, le Groupe de travail technique sur les statistiques du genre (TWGGS) pour le Système statistique régional (SSR) et le comités nationaux des statistiques du genre opérant au sein des systèmes statistiques nationaux (SSN). Elle nécessitera la coordination entre l'Unité statistique et d'autres structures

² La Vision de la SSSG fait fond sur la mission poursuivie par la Stratégie régionale pour le développement de la statistique (2020-2030), à savoir : produire en temps opportun des statistiques pertinentes, fiables, ventilées et harmonisées, conformes aux principes et normes internationales et les diffuser.

existantes, dont les organes du Secrétariat, les agences de développement, les comités et les groupes techniques de travail œuvrant à la mise en œuvre du Protocole sur les statistiques. Le mise en œuvre de la SSSG sera appuyée par les ressources du Secrétariat et bénéficiera de l'assistance technique du personnel de l'Unité statistique.

De plus, le Secrétariat conduira régulièrement des exercices de suivi des intrants, des activités et des extrants et signalera tout écart devant être rectifié afin d'assurer l'exécution des activités prévues. Une évaluation à mi-parcours et une autre de fin de parcours seront programmées et entreprises conformément à la SRDS.

Plan de financement : Un budget prévisionnel sera déterminé. Il sera financé par le Secrétariat et complété par quelques partenaires au développement. Les activités qui requerront l'intervention des États membres seront financées par leurs gouvernements respectifs et, le cas échéant, par les partenaires au développement.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

Le Secrétariat de la SADC a souligné la nécessité pour que les statistiques du genre permettent, entre autres, de mesurer les progrès accomplis dans la poursuite de l'égalité et de l'équité entre les sexes dans la région. L'Agenda 2030, l'Agenda 2063 pour l'Afrique et les cadres normatifs connexes régissant les statistiques du genre expliquent la nécessité pour les États membres de produire et d'utiliser de façon méthodique de telles statistiques. Agissant en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Groupe de travail africain sur les statistiques du genre (AGGES) de la Commission de statistique pour l'Afrique (STATCOM-Afrique) guide les pays pour les aider à répondre aux besoins non satisfaits des utilisateurs et aux défis posés par l'agenda mondial du développement³. La phase III du Programme africain sur les statistiques du genre souligne la nécessité pour les communautés économiques régionales d'y être associées et de contribuer à sa mise en œuvre.

Plan stratégique indicatif de développement régional de la SADC (RISDP)

Le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) a pour but de favoriser la marche vers l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en mettant en œuvre toute une pléthore d'initiatives de développement socioéconomique et de processus politiques à entreprendre à l'échelle tant nationale que régionale⁴. Procédant de la nécessité d'harmoniser la collecte des statistiques sur la violence basée sur le genre (VBG) dans les États membres, l'élaboration de la SSSG sera encadrée par divers textes directeurs du Secrétariat : le Protocole sur les statistiques, le Protocole sur le genre et le développement, la Stratégie régionale pour le développement de la statistique (SRDS), les plans d'action du Secrétariat et la Politique du genre et son Cadre de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (MERF)

Stratégie régionale pour le développement de la statistique (SRDS)

Le renforcement des capacités de la SADC en matière de statistiques du genre est guidé par la Stratégie régionale pour le développement des statistiques du genre (SRDS) et par le Protocole sur les statistiques. De façon générale, ce dernier aborde les questions touchant aux sources de données et à la diffusion de ces dernières. Cependant, l'article 25 du Protocole évoque expressément les préceptes présidant au développement des statistiques du genre. S'alignant sur le RISDP (2020-2030), la SRDS (2020-2030) va dans le sens du Plan d'action mondial du Cap pour les données du développement durable (CTGAP) et la deuxième Stratégie pour l'harmonisation de la stratégie en Afrique (SHaSA) et se focalise sur les domaines thématiques suivants :

- Cadres d'orientation pour le développement des statistiques régionales
- Renforcement institutionnel et durabilité de la SSRS ;
- Harmonisation des statistiques régionales ;

³ Commission économique pour l'Afrique et al (2020), Programme africain sur les statistiques du genre. Rapport d'évaluation.

⁴ RISDP (2020-2030)

- Transformation numérique des statistiques régionales ;
- Capacité à produire, gérer, diffuser et utiliser les données ;
- Qualité des statistiques régionales.

Le RISDP insiste sur la nécessité de mettre en place un système statistique national robuste et réactif, apte à soutenir les processus d'intégration régionale et, notamment, à en mesurer les impacts. Un tel système devrait, selon les attentes, permettre de fournir des statistiques du genre de qualité en transformant et en modernisant les statistiques régionales et en faisant en sorte qu'elles soient sensibles à la question du genre.

1.2 Raison d'être et portée de la SSSG

Le Secrétariat de la SADC rassemble les données sociales, économiques et environnementales fournies par les États membres en vue de fournir des éclairages sur l'intégration et le développement de la région. Pour donner suite au Plan d'action du Programme africain sur les statistiques du genre (PASG), le Comité statistique de haut niveau a, en juin 2022, chargé le Secrétariat de la SADC d'élaborer une Stratégie de la SADC en matière de statistiques du genre (SSSG), destinée à orienter la production de statistiques du genre dans l'ensemble de la région. Cette décision a également incité le Secrétariat à harmoniser ses travaux concernant la VBG et à guider les États membres pour qu'ils donnent priorité à ce fléau qui exerçait un impact négatif sur le progrès et le développement de la région.

Les évaluations menées sur les statistiques nationales du genre ont révélé que les besoins en données dans le cadre des pratiques existantes et autres n'étaient pas satisfaits du fait de l'évolution des agendas de développement tels que les ODD, le Programme d'action de Beijing, le Plan d'action du Commonwealth en matière de genre et de développement (2005-2021), le Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993) et la Déclaration du Millénaire (2000), qui s'ajoutent aux instruments propres à la SADC, à savoir sa Politique sur le genre et son Protocole de 2016 sur le genre et le développement. Devant ces constats, il est apparu nécessaire de développer un système statistique régional sensible à la dimension du genre. Définissant les perspectives futures du Secrétariat de la SADC, la SSSG (2023-2030) prévoit de donner priorité à la production de données de qualité dans les États membres, de les harmoniser et de renforcer les capacités sur fond de créativité, de perspicacité et de perfectionnement continu.

1.3 Cadres mondiaux et continentaux de développement

Constituant un droit humain essentiel, l'égalité des sexes favorise l'essor de sociétés paisibles, productives et durables. L'objectif de développement durable n° 5, repris dans l'Agenda 2063 de l'UA souligne la nécessité pour les systèmes nationaux de suivre les indicateurs sensibles au genre et d'en assurer la disponibilité. Les agendas de développement insistent sur l'importance de mettre en place, en matière statistique, des législations habilitantes et d'utiliser des outils et des processus de qualité pour générer des statistiques du genre. Pour pouvoir suivre l'ODD 5 et faire rapport sur ce suivi et mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'horizon 2030, la région de la SADC a besoin de données fiables, accessibles et de qualité.

Les efforts entrepris afin de produire des statistiques permettant de mesurer les indicateurs des ODD sensibles au genre ont incité les parties intéressées régionales à formuler des cadres, des politiques et des stratégies et à les aligner, et ce dans le but de guider les processus et les systèmes pour produire des statistiques du genre opportunes, pertinentes et accessibles. Dans la même veine, l'Agenda 2063 souligne aussi la nécessité de se doter de statistiques du genre de qualité qui permettent d'évaluer si le potentiel des femmes, des jeunes, des garçons et des filles d'Afrique est pleinement exploité. Ces statistiques sont également cruciales pour réaliser les sept aspirations liées à la croissance et au développement durable, à l'unité, à l'État de droit, à la paix et au dividende démographique.

Interventions conduites par d'autres partenaires dans la région en matière de statistiques du genre

Le renforcement des statistiques du genre sur le continent est évoqué dans le Programme africain sur les statistiques du genre (PASG) 2022-2026. Le PASG est un programme-cadre régional comportant diverses initiatives, qui sont exécutées par les agences régionales et internationales, les communautés économiques régionales (CER), les organisations de la société civile (OSC) œuvrant en Afrique, les organisations panafricaines, le COMESA et ONU Femmes par l'entremise par le Groupe africain sur les statistiques du genre (AGGES). La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a été désignée par la Commission statistique africaine (STATCOM Afrique) comme Secrétariat de l'AGGES. Le PASG vise les objectifs suivants : réduire au minimum les redondances d'efforts, développer les synergies entre les différents intervenants et optimiser la mobilisation et l'utilisation des ressources afin d'apporter des améliorations tangibles et durables dans la coordination, la production, l'harmonisation et l'utilisation des statistiques du genre dans la région. Les diverses agences qui contribuent au PASG mettent actuellement en œuvre sur le Continent plusieurs initiatives en matière de renforcement des capacités, de recherche et d'élaboration de cadres normatifs. Si ONU Femmes continue de mener des évaluations nationales sur les statistiques du genre (2017-2022), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) agit également en exécutant un programme de renforcement des capacités en matière de statistiques du genre dans 37 pays à faible revenu avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAD).

1.4 Structure de la Stratégie

La présente SSSG s'organise en quatre chapitres comme détaillé ci-après :

Chapitre 1 : Ce chapitre présente les points suivants : contexte et importance du développement des statistiques du genre, cadres de développement nationaux, régionaux et mondiaux, raison d'être et processus d'élaboration.

Chapitre 2 : Contexte des statistiques du genre. Ce chapitre examine l'état des statistiques du genre dans la région de la SADC. Il présente le cadre juridique et le mécanisme de

coordination, une analyse de la question selon une perspective SWOT (Forces, faiblesses, possibilités, menaces) et les enjeux prioritaires.

Chapitre 3 : Fondement et orientation stratégiques. Ce chapitre discute de l'orientation stratégique que doit suivre la Stratégie et aborde la vision, la mission, les objectifs et les domaines de résultats à poursuivre.

Chapitre 4 : Dispositions de mise en œuvre de la SSSG. Ce chapitre aborde les points suivants : dispositions institutionnelles et de coordination à mettre en place, mécanismes de suivi, d'évaluation et de soumission de rapports, modes de financement et stratégies de gestion des risques.

1.5 Processus d'élaboration de la Stratégie de la SADC en matière de statistiques du genre (SSSG)

Le processus d'élaboration de la SSSG a démarré avec une session d'information initiale en ligne qui a vu la participation de deux unités du Secrétariat de la SADC : l'Unité statistique et celle du genre et du développement, en leur qualité de principaux intéressés. Une réunion consultative en profondeur s'est tenue par la suite entre l'équipe des statistiques du genre et l'Unité statistique afin d'évaluer la chaîne d'approvisionnement en données et examiner d'autres questions, dont les dispositions institutionnelles, les capacités, le financement, les partenariats et les méthodologies. Suite à cette réunion, un rapport initial a été produit, qui a fourni des éclaircissements et permis de dégager une compréhension commune à propos des résultats attendus, des tâches à abattre et de la feuille de route à poursuivre.

Pour concevoir la SSSG, les exercices suivants ont été menés : analyse documentaire (cf. liste de documents fournie à l'annexe 1), analyse des statistiques clés du genre et des produits portant sur le genre et le développement, comme souligné à la section 2.3 sur la VBG et l'exécution des comptes-rendus et des publications sur les indicateurs minimaux concernant les ODD. De plus, des informations ont été recueillies au travers d'entretiens semi-structurés conduits auprès des informateurs clés sur les rôles à exercer par le Secrétariat et les États membres respectivement, sur les flux que doivent emprunter les données et sur les priorités à poursuivre. L'outil ciblant les États membres abordait l'article 25 du Protocole sur les statistiques, les dispositions institutionnelles et les statistiques du genre, la collecte et la ventilation des données sur base des indicateurs du genre signalés dans le MERF et les ODD et leur diffusion parmi les 16 États membres.

2. ANALYSE CONTEXTUELLE

La présente section offre une analyse de l'état des lieux de la Stratégie statistique régionale (SSR) telle qu'elle ressort de l'examen documentaire et des évaluations et des consultations menées sur le genre dans les pays.

2.1 Demande en statistiques du genre et utilisation de ces statistiques dans la région de la SADC

La Politique régionale révisée en matière de genre de 2007, le Protocole sur le genre et le développement (article 25), le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP), l'Agenda 2063 de l'UA et l'Agenda 2030 pour les objectifs de développement durable sont autant de documents qui ont influé sur la décision d'intégrer le genre en tant que volet majeur du Programme d'action de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et des initiatives de renforcement communautaire. Les domaines d'action privilégiés sont les suivants : 1) Droits constitutionnels et droits juridiques, 2) Gouvernance, éducation et formation, 3) Ressources productives et emploi, 4) Violence basée sur le genre (VBG), 5) Santé et VIH et sida, 6) Édification de la paix et règlement des conflits, 7) Médias, information et communication⁵.

2.2 Dispositions institutionnelles et organisationnelles pour les statistiques du genre au Secrétariat

L'Unité statistique du Secrétariat de la SADC (SSU) a pour rôle central de coordonner et d'exécuter les projets statistiques régionaux, des activités de renforcement des capacités en matière statistique et autres activités voisines, de diriger les activités d'harmonisation et de normalisation des statistiques officielles, d'offrir des conseils techniques en ces matières et d'assurer la publicité des statistiques du genre par le biais d'une base de données fonctionnelle. Elle dispose d'un effectif peu nombreux et reçoit un financement durable au travers des contributions versées par les États membres.

Les instruments régissant le développement de la statistique au Secrétariat de la SADC sont le Protocole sur les statistiques et la SRDS (2020-2030). À l'article 25 ('Statistiques du genre') du Protocole sur les statistiques, il est stipulé que tous les États membres devront :

- (a) intégrer les questions de genre dans la totalité de leurs programmes et activités statistiques.
- (b) établir une base de données sur les statistiques du genre.
- (c) produire tous les ans des statistiques officielles sur les particuliers, ventilées par sexe et par âge, afin de suivre la parité entre les sexes.
- (d) produire des statistiques officielles annuelles sur la violence basée sur le genre (VBG) et concevoir des enquêtes par sondage ou ajouter un module de questions dans une enquête existante sur les ménages, et
- (e) compiler tous les ans des statistiques officielles sur le genre et les diffuser sur les plateformes pertinentes au niveau national, régional et international.⁶

⁵ Secrétariat de la SADC (2007). Politique du genre de la SADC.

⁶ Secrétariat de la SADC (2021) Protocole sur les statistiques.

Outre les cadres institutionnels visant les statistiques, les États membres disposent des cadres juridiques pour les statistiques et 75 % des lois statistiques comportent des dispositions sur le genre.

Unité du genre et du développement du Secrétariat.

Instituée en 1996, l'Unité du genre et du développement opère dans le cadre établi par la Déclaration de la SADC sur le genre et le développement (1997), par le Politique de la SADC en matière de genre et par le Protocole de la SADC sur le genre et le développement, dont l'article 35 (3) stipule que *les États partie recueilleront et analyseront les données de fond qui serviront à jauger les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs*. Toutefois, d'un autre côté, l'Unité du genre met en œuvre le MERF et facilite et coordonne : a) le processus de définition des indicateurs et de développement des outils de suivi ; b) la mobilisation des ressources destinées à aider les États membres à recueillir les informations (et à les former en la matière) ; c) le rassemblement, la consolidation, l'analyse et la validation des informations (et des études indépendantes), et d) la soumission de rapports aux organes directeurs concernés de la SADC.

Le Secrétariat de la SADC a mis au point un Cadre de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (MERF) pour le Protocole sur le genre et le développement, qui fixe les indicateurs que doivent fournir les mécanismes des États membres s'occupant du genre, et ce afin de pouvoir rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Protocole. Signalant les exigences en données dans la région, les indicateurs du MERF sont une source potentielle de l'ensemble minimal d'indicateurs du genre de la SADC (EMIGS). L'Unité du genre recueille tous les ans auprès des États membres des informations sur les indicateurs du genre à l'aide d'outils préconçus. Il y a lieu de renforcer la collaboration entre les mécanismes nationaux du genre et les instituts nationaux de la statistique (INS) afin de définir et de produire les données sur le genre qui serviront de statistiques officielles.

Gouvernance statistique dans la SADC

Le Cadre de gouvernance des statistiques de la SADC est piloté au sommet du système par le Conseil des ministres. Organe directeur de l'organisation, le Conseil guide et approuve les programmes statistiques régionaux. Composé des chefs des INS, le Comité statistique de la SADC (SSC), est chargé de formuler les politiques, stratégies et programmes statistiques régionaux et de fixer les orientations voulues pour leur exécution. Dans le cadre du Système statistique régional (SSR), les États membres ont pour responsabilité de produire, coordonner et diffuser les statistiques officielles au sein de leurs systèmes statistiques nationaux (SSN). Pour harmoniser les efforts, les États membres sont tous dans l'obligation de nommer des points focaux ayant pour mandat de traiter la totalité des questions touchant aux statistiques du genre dans la SADC.

La SRDS prévoit la création de structures chargées de coordonner les statistiques, dont le Groupe de travail technique sur les statistiques du genre, et exerçant les fonctions de supervision et de réglementation au sein de l'Unité des statistiques du genre et du SSR. Dans ce contexte, les INS des États membres sont tenus de créer des comités des statistiques du

genre ayant pour mission de débattre des questions autour des statistiques, de s'accorder sur ces questions et de désigner des points focaux statistiques. Les évaluations menées sur l'état des statistiques du genre au sein des INS révèlent que la République démocratique du Congo (RDC), Madagascar et le Malawi ne disposent pas d'une structure de coordination des statistiques du genre.

2.3 Production et disponibilité de statistiques du genre au Secrétariat

Selon la Banque mondiale, l'indicateur de performance statistique des États membres tourne autour de 52,6 p. cent et de 62,8 p. cent (cf. annexe III). La chaîne d'approvisionnement en statistiques du Secrétariat dépend de la soumission des seules données officielles émanant des États membres. Toutefois, les absences de réponse des États membres au Secrétariat sont élevées même lorsqu'il s'agit uniquement de diffuser les statistiques. Les États membres ont davantage tendance à soumettre des données sur la VBG conformément à l'ODD 5.2, du fait de la directive émise en ce sens par le Conseil des ministres de la SADC.⁷ Dans le Baromètre 2021 sur la VBG, le Secrétariat de la SADC exprime son inquiétude quant à la non-soumission par les États membres de données cruciales sur la VBG⁸. Les résultats fournis dans le rapport régional 2019 sur la VBG montrent que 14 États membres⁹ ont publié la situation de la VBG dans le pays. Les Comores et Madagascar ne l'ont pas fait, ne disposant pas de statistiques sur la question. De plus, le Secrétariat a publié un rapport sur 'Femmes et Politique' dans la région. Les seize indicateurs du MERF qui abordent la question du genre pour la région sont énumérés au tableau fourni ci-après :

Indicateurs du MERF au niveau national

4.1 Indice de l'inégalité entre les sexes
4.2 Nombre de femmes siégeant au Parlement national dans la SADC
4.3 Nombre de sièges au Parlement national dans la SADC
4.4 Proportion (en %) de femmes occupant des postes de rang ministériel dans la SADC
4.5 Indice du développement selon le sexe
4.6 Part (en %) de femmes ayant obtenu un diplôme supérieur en Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques.
4.7 Pourcentage de femmes mariées avant l'âge de 15 ans (% des femmes âgées de 20 à 24 ans)
4.8 Pourcentage de femmes mariées avant l'âge de 18 ans (% des femmes âgées de 20 à 24 ans)
4.9 Proportion (en %) de femmes âgées de 15 à 49 ans victimes de violences physiques ou sexuelles infligées au cours des 12 derniers mois
4.10 Part (en %) de femmes occupant un poste de cadre supérieur ou intermédiaire
4.11 Pourcentage des entreprises à participation féminine à la propriété
4.12 Proportion de femmes qui disposent de l'argent mobile (% de femmes âgées de 15 ans ou plus)
4.13 Proportion de femmes qui disposent d'un compte dans un établissement financier (% de femmes âgées de 15 ans ou plus)

⁷ La VBG se définit comme étant tout acte perpétré à l'encontre des femmes, des hommes, des garçons et des filles qui cause ou est susceptible de leur causer un préjudice physique, sexuel, psychologique, émotionnel ou économique.

⁸ SADC Gender Protocol Barometer, 2021. SADC, 2021. Voice and Choice Barometer.

⁹ Les États membres qui ont fait rapport sur la VBG en 2019 étaient les suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, RDC, Eswatini, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe).

4.14 Taux de prévalence contraceptive, toute méthode (% de femmes de 15 à 49 ans, mariées ou vivant en union consensuelle en âge de procréer)

4.14 Taux de prévalence contraceptive, toute méthode (% de femmes de 15 à 49 ans, mariées ou vivant en union consensuelle en âge de procréer)

4.16 Besoin non satisfait de services de planification familiale (en %)

*Source : *Politique de la SADC en matière de genre (2016)*

Production de statistiques du genre dans les États membres et lacunes accusées en la matière : Les évaluations conduites par ONU Femmes en Afrique du Sud, au Malawi et au Mozambique confirment la disponibilité des statistiques du genre dans ces pays, bien que la situation varie d'un État membre à l'autre faute de moyens financiers et humains suffisants, de mécanismes de partage de données et de points focaux. Cependant, certaines de ces enquêtes sont loin de produire des données ventilées selon les diverses dimensions du genre et sont conduites à de intervalles irréguliers, avec des écarts de temps importants entre elles. Plus important encore, le flux des données de base provenant des États membres et destinées au Secrétariat est souvent irrégulier, ce qui nuit à l'objectif d'agrégation et de publication des données.

Les statistiques du genre sont générées à partir des exercices suivants : les recensements de la population et des logements, les enquêtes sur le budget des ménages, les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et les enquêtes sur la main d'œuvre. Les États membres soumettent les données au Secrétariat de la SADC et des rapports sont fournis sur elles tous les deux ans dans publication intitulée '*SADC Gender Monitor*'. Au **Malawi**, la plupart des cadres de suivi et d'évaluation (S&E) des ministères, départements et agences comportent certains des indicateurs du genre. Les données émanant des États membres sont harmonisées et sont intégrées dans la publication statistique annuelle de la SADC. Certains États membres se trouvent dans l'impossibilité de faire rapport sur les indicateurs du genre figurant dans l'ensemble minimal en raison de la faiblesse des données administratives, de l'absence d'un programme intégré de recensements et d'enquêtes, de l'absence d'un calendrier complet pour la publication et la diffusion des données et les contraintes des ressources tant financières qu'humaines.

Le genre a, certes, été institutionnalisé dans les États membres. Toutefois, les structures chargées des statistiques du genre souffrent du manque de personnel, de ressources, d'écoute et de visibilité¹⁰. Exemple,

Au **Malawi**, la plupart des cadres de suivi et d'évaluation (S&E) des ministères, départements et agences comportent certains des indicateurs du genre. Toutefois, les données sont lacunaires en ce qui concerne la violence infligée aux femmes, les prestations de soins non rémunérées, les statistiques sur le marché du travail et l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Elles sont lacunaires également en ce qui concerne les problématiques 'Genre et pauvreté' et 'Genre et environnement' ainsi que l'accès aux actifs tels que la terre, vu qu'elles ne sont pas recueillies régulièrement en utilisant des méthodologies comparables.

¹⁰ le Plan stratégique statistique national 2019-2023.

Au **Mozambique**, les statistiques du genre sont produites par le biais d'enquêtes et de recensements, mais, comme les données font défaut, sont collectées de façon irrégulière et ne sont pas ventilées, il n'est pas possible de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conventions internationales et régionales.

En **Afrique du Sud**, les données sont lacunaires en ce qui concerne ce qui suit : la prévalence de la VBG ; les données récentes sur l'utilisation du temps ; la participation à l'économie, en particulier la propriété foncière, l'accès aux terres et l'utilisation de ces dernières ; l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes ; la grossesse chez les adolescents ; la santé des femmes et des filles ; l'inclusion des classifications non binaires des sexes dans la totalité des systèmes de données ; et la sécurité et la violence en milieu scolaire.

2.4 Renforcement des capacités en matière de statistiques du genre

Les discussions tenues avec l'Unité des statistiques du genre ont mis au jour les ressources humaines limitées disponibles à l'Unité statistique. Actuellement, celle-ci ne dispose que d'un effectif de quatre fonctionnaires. De plus, le Secrétariat dépend de l'assistance technique pour pouvoir mener des travaux de recherche et d'analyse. Sur un plan global, la SSU est limitée en termes de conceptualisation des statistiques du genre et ne dispose pas des compétences techniques voulues en conception d'enquêtes, notamment d'enquêtes touchant aux questions touchant au genre telles que l'emploi du temps, les prestations de soins non rémunérées, la VBG et la violence infligée aux femmes et aux filles. Le Secrétariat ne dispose pas de capacités suffisantes pour entreprendre des analyses en profondeur sur le genre et pour intégrer la dimension du genre dans les SNDS, dans les budgets et dans d'autres cadres d'orientation. Or, il est essentiel de développer les compétences dans ces domaines afin de pouvoir prêter continuellement un appui technique aux activités statistiques et suivre ces dernières tant au Secrétariat que dans les États membres. Intégrer le genre dans les programmes en cours actuellement tels que le programme de la SADC portant sur l'apprentissage libre et ouvert et sur la recherche élaboré par le Centre de services statistiques de l'Université de Reading (kit de formation) afin d'élargir le champ du développement des compétences dans la région.

2.5 Coordination des statistiques du genre dans le Système statistique régional (SSR)

Comme envisagé dans la SRDS, la coordination est la marque d'un SSRS efficient. En effet, elle relève la qualité des processus et des programmes statistiques et les harmonise, et est essentielle pour le Secrétariat et les États membres. Actuellement, la SSU coordonne la production et la diffusion des statistiques monétaires, financières et de la balance des paiements (cf. annexe II). Les mécanismes de coordination des statistiques ont été renforcés par les réunions statutaires, des outils, des lignes directrices, des méthodologies et des classifications qui permettent de compiler et d'harmoniser les statistiques des États membres et d'assurer leur comparabilité. La coordination entre l'Unité statistique et d'autres départements a consisté successivement à examiner et à concevoir la stratégie statistique

régionale, à consulter les Directions du Secrétariat sur la question et à déterminer les indicateurs de suivi du Protocole sur le genre.

À l'échelle nationale, les résultats montrent que le Malawi dispose d'un réseau pour les données sur le genre qui relie tous les États membres au niveau régional, tandis que le Zimbabwe dispose d'une section s'occupant des statistiques du genre, qui coordonne la production de ces dernières au sein de l'Agence statistique du Zimbabwe (ZIMSTAT) et du SSN. Par contre, Madagascar ne possède pas de structures pour le genre.

2.6 Forces, faiblesses, possibilités, menaces (SWOT)

Pour mesurer de manière approfondie la capacité du Secrétariat de la SADC à répondre aux exigences du Protocole sur le genre et le développement, une analyse SWOT a été entreprise afin de cerner les forces et faiblesses du SSRS ainsi que les possibilités et menaces qui y sont rattachées (cf. tableau 1). Parmi les thèmes abordés figuraient ceux mentionnés ci-après : environnement institutionnel, utilisation des statistiques du genre, financement, ressources humaines, publication, diffusion.

Tableau 1. Analyse SWOT des statistiques du genre dans le système statistique régional de la SADC (SSRS)

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de protocoles et de structures servant à faciliter la production de statistiques du genre. • Rôle fort de chef de file que joue le Secrétariat de la SADC. • Appréciation de l'importance des statistiques du genre par le Secrétariat de la SADC. • Existence d'utilisateurs internes. • Existence d'un cadre de S&E. • Disponibilité de ressources financières pour les programmes statistiques réguliers. • Existence au Secrétariat de la SADC d'un personnel et de structures permanents ayant mission d'abattre des travaux statistiques. • Existence d'un groupe de travail technique sur le genre. • Rôle fort de chef de file que joue le comité statistique ministériel au Secrétariat de la SADC. • Existence d'un ensemble approuvé d'indicateurs de la VBG servant à la soumission de rapports annuels. 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de publications sur le genre. • Le fait que les statistiques du genre portent surtout sur la VBG. d'où le peu d'attention accordé aux domaines thématiques restants. • Le fait que peu de recherches sont menées pour produire des statistiques du genre. • Les capacités limitées qui existent en matière d'enquêtes et d'analyses genre. • La compréhension limitée de ce qu'impliquent les statistiques du genre. • La faiblesse de la structure de gouvernance des statistiques du genre au Secrétariat et dans les États membres. • Le fait que l'Unité du genre et l'Unité statistique opèrent séparément.
<p>Possibilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre pour une coopération Sud-Sud en vue du partage de ressources humaines parmi les États membres. • Existence de cadres directeurs pour les statistiques du genre au niveau mondial, régional et national. 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redondance des programmes de soutien au renforcement des capacités conduits par les partenaires au développement. • Le fait que les SNDS des États membres ne soient pas sensibles à la dimension du genre.

<ul style="list-style-type: none"> • Le fait que les partenaires au développement tels que ONU Femmes, la BAD, la CEA et la Banque mondiale sont disposés à soutenir le Secrétariat. • Existence d'OSC et de mécanismes du genre dans les États membres. • Accroissement de la demande en statistiques du genre au niveau mondial, continental et régional (par la CEDAW, le Plan d'action de Beijing, les ODD, l'Agenda 2063 et le RISDP). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les insuffisances accusées en matière de capacités statistiques dans certains États membres et la demande énorme pour des formations de base en statistique. • Le fait que la qualité des données sur la VBG n'est pas suffisamment adéquate pour étayer les rapports sur la VBG. • La faiblesse de la capacité à ventiler les données sur le VBG par sexe dans la plupart des États membres.
--	---

2.8 Recommandations pour développer les statistiques du genre dans le Système statistique régional de la SADC (SSRS)

Des recommandations ont été formulées afin de renforcer les flux de données, la gouvernance et les capacités et de mieux harmoniser les statistiques du genre en tenant compte des perspectives exprimées lors de l'analyse SWOT conduite entre le Secrétariat et les États membres. Ces recommandations étaient les suivantes :

Secrétariat de la SADC

Secrétariat de la SADC	États membres
1. Renforcer les dispositions institutionnelles et les cadres d'orientation.	
<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'intégration du genre dans la SNDS, la législation et les budgets des États membres. • Renforcer et soutenir l'institutionnalisation des dialogues entre les utilisateurs et les producteurs en vue d'améliorer les statistiques du genre dans la région. • Mener des actions de plaidoyer auprès des États membres pour qu'ils entérinent le Protocole sur les statistiques. • Plaider en faveur de la production de données sur des attributs du genre autres que la VBG. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ratifier le Protocole sur les statistiques. • Actualiser la législation statistique nationale en y intégrant la dimension du genre. • Intégrer les statistiques du genre dans les SNDS et les législations en matière statistique. • Créer des mécanismes de coordination des statistiques du genre. • Mobiliser les ressources nécessaires à la production, à l'harmonisation et à la diffusion des statistiques du genre. • Rehausser les ressources humaines et les ressources en capital pour soutenir la conduite des travaux sur les données du genre dans les INS et les mécanismes du genre en vue de la production et de l'utilisation des statistiques du genre. • Plaider en faveur du recrutement de personnes focales compétentes en statistiques du genre dans les INS. • Mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation à l'importance des statistiques du genre auprès des parties prenantes, des décideurs, des médias et des chercheurs clés. • Concevoir des plans de communication et de développement des statistiques du genre afin de favoriser l'accès à ces dernières.
2. Harmonisation des statistiques du genre dans la région	
<ul style="list-style-type: none"> • Normaliser les concepts, les définitions et les méthodologies du genre. • Élaborer des lignes directrices afin d'harmoniser plus efficacement les données et, ainsi, de rendre les statistiques du genre mieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Comblent les lacunes accusées en matière de données sur le genre. • Améliorer les exercices de ventilation. • Régulariser la collecte de données. • Instituer un cadre national d'assurance qualité pour les statistiques produites en général et pour les statistiques du genre.

Secrétariat de la SADC	États membres
comparables, les partager, les intégrer et faire rapport sur elles.	<ul style="list-style-type: none"> Automatiser la collecte et la production de données.
3. Capacité de production et d'utilisation des statistiques du genre	
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités techniques ainsi que la recherche sur les différentes méthodes d'enquête sur le genre, par exemple, la VBG, la violence infligée aux femmes et aux filles, la violence faite aux enfants, la violence faite aux familles et aux femmes âgées, l'emploi du temps, les prestations de soins non rémunérées, l'indice des institutions sociales et du genre (SIGI), l'approche 'Veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte', etc. Rehausser les capacités techniques des personnes focales des statistiques du genre et des auditeurs des données dans les INS pour qu'ils puissent entreprendre des audits de données aux fins d'assurance de la qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> Moderniser les systèmes de données administratives en vue de la production de statistiques du genre. Renforcer la normalisation des concepts et des définitions parmi les SSN afin d'améliorer le flux et le transfert des données. Mener des enquêtes autonomes spécialisées sur le genre, par exemple, sur la prévalence de la VBG, l'emploi du temps, et la SIGI. Rehausser les capacités techniques des personnes focales des statistiques du genre et des auditeurs des données dans les INS pour qu'ils puissent entreprendre des audits et des analyses des statistiques du genre. Développer les compétences des utilisateurs de données afin d'accroître et la demande et l'utilisation des statistiques du genre. Accroître les investissements dans les infrastructures innovantes (matériels de TIC pertinents) en vue de la production efficiente de données.
4. Chaîne d'approvisionnement en statistiques du genre et gouvernance de ces statistiques	
<ul style="list-style-type: none"> Mener des évaluations des besoins des utilisateurs et de leur satisfaction et combler les lacunes non satisfaites en matière de données sur le genre et de compétences en genre au niveau régional. Suivre la qualité des données et des statistiques sur le genre conformément au cadre d'évaluation des données (CEQD) et l'ISP de la Banque mondiale. Renforcer les échanges et les flux de données. 	<ul style="list-style-type: none"> Mener périodiquement des évaluations sur les besoins des utilisateurs, des enquêtes sur la satisfaction des utilisateurs et combler les lacunes non satisfaites en matière de données sur le genre et de compétences en genre au niveau régional. Conduire des évaluations de la qualité des données et des statistiques sur le genre conformément au CEQD.

« Les statistiques du genre, pour autant qu'elles soient de qualité, constituent un prérequis pour pouvoir monter des plans réactifs, reposant sur des preuves, pour affecter les ressources, pour mener les exercices de suivi et d'évaluation et pour rendre compte des progrès accomplis dans l'exécution des agendas et des programmes de développement. »

3. FONDEMENT ET ORIENTATION STRATÉGIQUES

Allant dans le sens du programme de la SRDS, la Stratégie pour les statistiques du genre cherche à élaborer des cadres stratégiques sectoriels en appui à l'intégration régionale (Objectif stratégique 1.3), conformément aux dispositions que renferment le Protocole sur les statistiques (article 25) et le Protocole sur le genre et le développement et entretient des liens avec l'Agenda 2030, l'Agenda 2063 pour l'Afrique, le Protocole de Maputo et le Cadre du résultats de la SRDS entériné par le Conseil des ministres. Elle est également liée à l'objectif stratégique 2, résultat 1 du RISDP, comme indiqué ci-après :

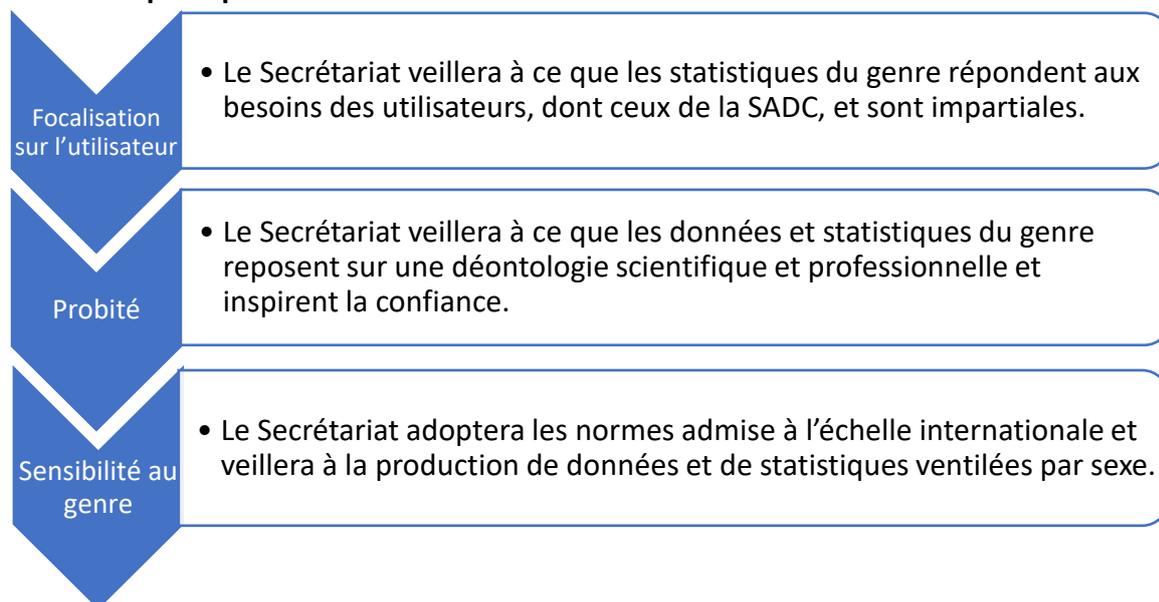
3.1 Fondement stratégique

Vision : Un système statistique régional robuste et sensible au genre qui soutient l'intégration régionale, l'inclusivité et les politiques de croissance favorables aux pauvres.

Mission :

Coordonner, harmoniser et fournir des données probantes fondées sur le genre pour suivre les engagements pris par la SADC, l'agenda d'intégration africaine et les objectifs de développement durable (ODD).

Valeurs et principes



3.2 Orientation stratégique

La SSSG se décline en thèmes, objectifs, initiatives et actions. Pour réaliser les thèmes, les objectifs ont été identifiés et assortis de résultats spécifiques. Ces résultats prescrits ont pour objectif de permettre au Secrétariat de la SADC d'analyser comparativement la performance qu'il accomplit en ce qui concerne les thèmes stratégiques déterminés à partir de l'analyse SWOT, des échanges tenus au sein du Secrétariat et de l'examen documentaire.

3.3 Thèmes stratégiques

- 1) Institutionnalisation et durabilité des statistiques du genre dans les États ;
- 2) Harmoniser les normes, les concepts, les définitions et les méthodologies afin de répondre aux besoins en données du Protocole sur le genre et le développement ;
- 3) Capacités à produire, diffuser et utiliser les statistiques du genre.

3.3.1 Objectifs

Pour réaliser les thèmes stratégiques, les objectifs ont été identifiés et assortis de résultats spécifiques. La finalité de ces résultats prescrits est de permettre au Secrétariat d'évaluer comparativement sa performance dans la mise en œuvre des thèmes stratégiques.

Thèmes	Objectif	Résultats
1. Institutionnaliser les statistiques du genre dans les États membres et assurer leur durabilité dans le SSRS.	Instituer des cadres normatifs pour la production des statistiques du genre, pour leur accessibilité et pour leur utilisation au sein du SSR.	Les politiques, stratégies et décisions adoptées dans les États membres sont fondées sur les faits, sont inclusives et sensibles au genre et couvrent les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes handicapées.
2. Harmonisation des statistiques régionales.	Accroître l'utilisation des méthodologies, concepts, définitions et métadonnées internationaux standard dans tous les États membres.	Accroissement en pourcentage de l'ensemble minimal harmonisé de statistiques du genre de qualité intéressant le RISDP.
3. Capacités de production, de diffusion et d'utilisation des statistiques du genre.	Accroître la valeur des statistiques en acquérant les aptitudes et les compétences requises pour concevoir des enquêtes, notamment des enquêtes spécifiques sur le genre ; et instituer le flux régulier des statistiques du genre et la production régulière d'une publication sur ces dernières (SRDS 3.3.4).	Existences de compétences en production et gestion des statistiques régionales du genre au Secrétariat de la SADC et dans les États membres.

Objectifs stratégiques et initiatives

Objectifs	Initiatives
<p>A. Instituer une culture de cadres normatifs pour la production des statistiques du genre, pour leur accessibilité et pour leur utilisation au sein du SSR.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer des instruments pour les statistiques régionales du genre et assurer le suivi de ces dernières 2. Soutenir la prise en compte de la dimension du genre dans les cadres et programmes stratégiques nationaux dans le SSR. 3. Assurer la visibilité de la SSSG et mieux la faire connaître. 4. Renforcer les structures de gouvernance des statistiques du genre. 5. Améliorer les mécanismes de financement durable et les partenariats.
<p>B. Accroître l'utilisation des méthodologies, concepts, définitions et métadonnées internationaux standard dans tous les États membres.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer des lignes directrices et des outils pour l'harmonisation des statistiques du genre. 2. Rehausser les aptitudes et les compétences en normes et procédures pour les statistiques du genre.
<p>C. Accroître la valeur des statistiques en acquérant les aptitudes et les compétences requises pour concevoir des enquêtes, notamment des enquêtes spécifiques sur le genre ; et instituer le flux régulier des statistiques du genre et la production régulière d'une publication sur ces dernières. (SRDS 3.3.4)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rehausser les aptitudes et les capacités à moderniser les enquêtes, dont les enquêtes sur le genre. 2. Promouvoir la recherche en statistiques du genre et les analyses des politiques du genre en application de l'ensemble minimal d'indicateurs du genre de la SADC (EMIGS).

3.4. Thèmes stratégiques, objectifs, initiatives et domaines de résultats

Thème stratégique 1 : Renforcement institutionnel aux fins de la production et de l'utilisation des statistiques du genre

Pour être efficace, un système statistique doit être appuyé par un environnement institutionnel habilitant. Par conséquent, le Secrétariat cherchera à comprendre le paysage actuel et futur tel qu'il s'exprime dans les protocoles sur le genre adoptés par les États membres.

Le thème sera centré sur la création de l’environnement habilitant requis pour nourrir le développement d’une culture sensible au genre, fondée sur des preuves. L’intervention 2 de la SRDS prévoit l’assurer le renforcement institutionnel et la durabilité de la SSRS en coordonnant de façon délibérée les producteurs et les utilisateurs au Secrétariat et dans la région. La Stratégie favorisera la prise en compte de la dimension du genre dans les SNDS, notamment, dans les cadres de dépenses à moyen terme et dans les plans annuels des États membres. Elle prévoit également d’organiser tous les deux ans des dialogues entre producteurs et utilisateurs au cours desquels les statistiques du genre seront abordées en tant que dimension essentielle à utiliser pour promouvoir la production de données ventilées et l’inclusivité.

Résultat attendu :

Les politiques, stratégies et décisions adoptées dans les États membres sont fondées sur les faits, sont inclusives et sensibles au genre et couvrent les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes handicapées.

Tableau 3.3 : Chaîne de résultats de l’objectif stratégique (OS) 1

Objectif	Initiatives	Produits générés	Indicateurs clés de performance	
A. OS 1 : Instituer une culture de cadres normatifs pour la production des statistiques du genre, pour leur accessibilité et pour leur utilisation au sein du SSR.	A1. Mettre en œuvre la SSSG.	La Stratégie régionale pour le développement des statistiques du genre 2022-30 est mise en œuvre.	La SSSG 2022-30 est produite et approuvée en 2022/23.	
		Rapports annuels de suivi de la mise en œuvre de la SSSG. Rapport d’évaluation à mi-parcours de la SSSG.	Des rapports de suivi sont produits à la fin de chaque exercice financier. Rapport d’évaluation à mi-parcours	
		Rapport final d’évaluation de la mise en œuvre de la SSSG 2022-30.	Une évaluation finale de la mise en œuvre de la SSSG est entreprise en 2030.	
		Une SSSG post-2030 est produite et approuvée.	Une nouvelle SSSG est produite et approuvée en 2030.	
	A2. Soutenir la prise en compte de la dimension du genre dans les cadres et programmes stratégiques nationaux dans le SSR.	Des cadres normatifs et des programmes statistiques nationaux sensibles au genre sont élaborés.	Les SNDS sont élaborées ou actualisées avec les statistiques du genre dans les États membres.	Proportion d’États membres dont les stratégies en matière de statistiques du genre sont intégrées dans leurs SNDS à compter de 2022.
				Proportion d’États membres disposant de

Objectif	Initiatives	Produits générés	Indicateurs clés de performance
			plans sectoriels pour les statistiques du genre dès 2024.
		Une enquête de base est conduite sur les statistiques du genre.	Rapport sur l'état des lieux des statistiques du genre dans les États membres et des meilleures pratiques en la matière.
	A3. Renforcer la gouvernance des statistiques du genre.	Groupe de travail technique fonctionnel sur les statistiques du genre.	Supervision renforcée et amélioration des processus de soumission des rapports.
		Institutionnalisation du dialogue entre producteurs et utilisateurs sur les statistiques du genre dans la région.	Un forum de dialogue régional entre producteurs et utilisateurs de données sur les statistiques du genre est tenu tous les deux ans.
		Nombre d'États membres disposant de structures s'occupant de statistiques du genre qui sont fonctionnelles.	Statistiques du genre harmonisées dans les États membres.
	A4. Assurer la visibilité de la SSSG et mieux la faire connaître	Nombre d'intervenants et d'États membres qui sont sensibilisés à la SSSG.	Les objectifs visés par la SSSG sont connus et sont observés.
		Demande et utilisation accrues des statistiques du genre au sein du SSR.	Les statisticiens de la SSRS et des États membres sont informés à propos de méthodes, pratiques et tendances en matière de statistiques sensibles au genre en 2022 et de 2022 à 2030.

Pour réaliser tous ces objectifs, les initiatives stratégiques ont été incluses afin de donner un élan à l'exécution de la SSSG. Le Secrétariat nécessitera des ressources financières, humaines et structurelles efficaces suffisantes pour mettre en œuvre avec succès la présente Stratégie. Ainsi, pour parvenir à l'objectif A (tableau 3.3), les modalités suivantes seront applicables :

A1 : Élaborer des instruments pour les statistiques régionales du genre et assurer le suivi de ces dernières

Comme le prévoit la Stratégie régionale pour le développement de la statistique (SRDS), le Secrétariat soutiendra la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation efficaces de la SSSG. Plus précisément, des actions continues de suivi et d'ajustement seront entreprises conformément aux priorités émergentes en matière de données afin d'accélérer la production de données et de statistiques sensibles au genre tout en veillant à ce que ces dernières soient fondées sur ces preuves concrètes. Dans cette optique, il s'agira pour l'Unité statistique et celle du genre et du développement de fixer les orientations politiques et stratégiques voulues pour suivre le parcours emprunté par la SSG au regard de l'ensemble minimal d'indicateurs ainsi que des performances réalisées par rapport aux initiatives fixées. Les Unités détermineront également les plans, outils et indicateurs de suivi, les processus sensibles au genre et les mécanismes de soumission de rapports à mettre en place ainsi que la vision stratégique à poursuivre pour assurer la réalisation de l'égalité entre les sexes.

A2 : Soutenir la prise en compte de la dimension du genre dans les cadres et programmes stratégiques nationaux dans le contexte de la SSR.

Il existe divers cadres normatifs appuyant les statistiques du genre dans les États membres de la SADC. Institutionnaliser et intégrer de façon plus poussée les statistiques du genre dans la région de la SADC. Une telle initiative consistera à aider les États membres à intégrer les statistiques du genre dans leurs politiques, législations, et stratégies nationales pour le développement des statistiques et dans leurs plans sectoriels. Lorsque les premiers n'existent pas, il faut aider les États membres à concevoir des stratégies autonomes pour les statistiques du genre et des programmes d'enquête portant spécifiquement sur le genre, et de produire des données ventilées. Une enquête de base sera entreprise sur la production de statistiques du genre, sur les statistiques du genre prioritaires et sur les capacités requises afin de recenser les meilleures pratiques suivies dans ces domaines dans la région.

A3 : Renforcer la gouvernance des statistiques du genre

La gouvernance des statistiques du genre dans la région de la SADC doit reposer sur des principes, des normes déontologiques, des structures professionnelles et l'objectivité afin d'assurer leur prise en compte dans la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques. Cette initiative envisage de mettre en place des structures et des dispositions institutionnelles pour les statistiques du genre au Secrétariat de la SADC et dans les États membres et de les renforcer afin de promouvoir les réformes en matière de statistiques du genre au niveau national et régional. À cet égard, les points focaux des statistiques du genre et le point focal de la SNDS auront un rôle crucial à jouer en coordonnant ensemble l'élaboration de stratégies.

A4 : Assurer la visibilité de la SSSG et mieux la faire connaître

Pour faire comprendre et apprécier davantage la SSSG, il importe de mener des actions de plaidoyer en sa faveur auprès des intervenants clés. Ces actions consisteront à la promouvoir, à la communiquer et à la diffuser au sein du Secrétariat, parmi les États membres (les SSN) et les partenaires clés afin de cultiver et de nourrir une approche inclusive à l'égard de la production, de la diffusion et de l'utilisation des statistiques du genre. Cette initiative

favorisera l'avènement d'un écosystème sensible au genre au niveau régional et dans les États membres, ce qui permettra de mettre en relief les avantages des statistiques du genre. Elle consistera à entreprendre les actions suivantes : consulter les intervenants, mener des actions de vulgarisation à travers les réseaux sociaux, tenir des événements médiatiques (entretiens, conférences de presse), produire des matériaux de plaidoyer (dépliants, vidéos, affiches), participer à des manifestations (Journée internationale de la femme) et utiliser des outils de diffusion tels que les sites Web et les applis.

Thème 2 : Harmonisation des statistiques du genre et renforcement des capacités en matière de ces dernières

La Commission de statistique (Statcom) pour l'Afrique a adopté le cadre 'Ensemble minimal d'indicateurs de genre pour l'Afrique' (MSGIA), outil destiné à déterminer et à produire des indicateurs pour l'ensemble des domaines consacrés par le Protocole sur le genre et le développement. De plus, il est nécessaire de formuler des lignes directrices pour l'harmonisation des statistiques du genre au niveau de la région comme des États membres afin de produire régulièrement une publication statistique sur le genre dans la région de la SADC. Les statistiques du genre sont basées sur les clusters fondamentaux du RISDP, sur le MERF et sur le Cadre des indicateurs des ODD, qui servent à suivre l'état des lieux de l'autonomisation, de l'égalité et de l'équité dans la région. Tous les États membres seront encouragés à adhérer aux normes internationales tels que la Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques du budget-temps (ICATUS. 2016) et la modernisation de enquêtes sur l'emploi du temps.

Résultat : Croissance en pourcentage de l'ensemble minimal harmonisé de statistiques du genre de qualité intéressant le RISDP.

Tableau 4.2 : Chaîne de résultats du thème 2

Objectif	Initiatives	Produits générés	ICP
B. OS2 Accroître l'utilisation des méthodologies, concepts, définitions et métadonnées internationaux standard dans tous les États membres de la SADC	B.1 Élaborer des lignes directrices pour la production de statistiques harmonisées du genre et les mettre en œuvre.	Des questions et des instruments communs pour la conduite des enquêtes sur le genre.	Élaboration de lignes directrices pour l'harmonisation des statistiques du genre.
	B.2 Entreprendre des formations pour renforcer les capacités en matière de méthodes et de normes pour les statistiques du genre.	Les compétences en méthodologies et normes de statistiques du genre sont rehaussées dans les États membres.	Adhésion aux normes internationales régissant les statistiques du genre.
	B.3 Rehausser les aptitudes et les compétences du personnel de l'Unité du Secrétariat en vue de	Les compétences sont renforcées à l'utilisation de la méthodologie à employer pour mener des enquêtes sur	Programmes de formation et de renforcement des capacités conduits à l'intention des

	l'harmonisation et de l'analyse des données sur le genre.	l'emploi du temps, les prestations de soins non rémunérées et sur la VBG.	personnes focales des statistiques du genre à compter de 2023-2026.
	B.4 Élaborer un plan régional de renforcement des capacités en matière de statistiques du genre.	Plan d'activités en statistiques du genre destiné aux États membres.	Évaluations annuelles de lacunes accusées en matière de compétences et plan de perfectionnement.

Pour réaliser l'objectif B, les initiatives suivantes seront entreprises :

B1 Élaborer des lignes directrices pour la production de statistiques harmonisées du genre et les mettre en œuvre.

L'harmonisation des statistiques du genre suppose de faire appliquer les normes des processus dans les États membres sur base des normes internationales régissant les statistiques du genre, qui permettent la comparabilité des données entre les écosystèmes de données des États membres. Elle consiste à promouvoir l'élaboration de stratégies, de plans et de programmes concernant les statistiques du genre afin d'améliorer et de promouvoir l'utilisation des questions et des instruments communs employés dans les enquêtes sur le genre dans les États membres. Le Secrétariat adoptera les lignes directrices disponibles pour produire les statistiques du genre¹¹ et pour institutionnaliser un mécanisme d'harmonisation et de fixation de normes.

B.2 Entreprendre des formations pour renforcer les capacités en matière de méthodes et de normes pour les statistiques du genre. Les besoins en capacités techniques se sont accentués du fait des nouvelles obligations imposées par le RISDP, l'Agenda 2063 et les ODD de l'Agenda 2030, à savoir suivre les progrès accomplis et faire rapport sur eux. L'ère de la révolution des données a également déclenché l'utilisation de données provenant de sources non traditionnelles. Bien que les améliorations apportées au plan des données aient soutenu les autres clusters, les lacunes accusées en matière de données sur le genre, le flux tardifs des données provenant des États membres et la non-ventilation des données sont manifestes au Secrétariat comme au niveau national. Il est nécessaire de conduire des formations en conception d'enquêtes et en modernisation des enquêtes sur le genre.

B.3 Rehausser les capacités techniques du personnel de l'Unité au Secrétariat en matière de compilation et d'analyse des statistiques du genre.

Cette initiative se décline en les activités suivantes : renforcer les capacités techniques au Secrétariat et exécuter des formations à l'intention des utilisateurs des données sur le genre. Autres activités : renforcer la capacité technique du personnel de l'Unité au Secrétariat à compiler et à analyser les statistiques du genre et rehausser son aptitude à mener des recherches, à collecter, analyser et diffuser les données en tenant compte de la dimension du

¹¹ https://paris21.org/sites/default/files/inline-files/Framework%202020_update_web.pdf

genre et à mener des enquêtes spécialisées sur le genre. En appui à cette initiative, le Secrétariat entreprendra une évaluation des lacunes accusées en matière de statistiques du genre au Secrétariat tandis que les États membres en feront de même et partageront les résultats de leurs actions aux fins de planification.

B.4 Élaborer un plan régional de renforcement des capacités en matière de statistiques du genre.

Dans la poursuite de l'objectif de renforcement des capacités visé par la SRDS, il importe, aux fins du renforcement des capacités techniques en matière de statistiques du genre et de l'utilisation de ces dernières, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de formation réactif couvrant l'ensemble du SSRS et ciblant les domaines suivants : conception d'enquêtes, intégration des données dans les exercices de collecte, de compilation, d'analyse et de diffusion des données et détermination des indicateurs du genre. Les statistiques produites en conséquence soutiendront les exercices de S&E des engagements pris en matière d'égalité des sexes au niveau tant régional que national, dont ceux pris dans le cadre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030.

Thème stratégique 3 : Diffusion, adoption et utilisation des statistiques du genre

Une quantité importante des données et des statistiques du genre dans la SADC émanent des États membres. Le présent thème suppose la nécessité d'améliorer de mieux faire adopter les statistiques du genre au sein du SSRS, et ce en documentant, en diffusant et en publiant de façon accrue les données ouvertes et en archivant les données et produits statistiques concernant le genre. Il consiste à rendre mieux accessibles les produits sur les statistiques du genre au Secrétariat et dans les États membres. En règle générale, l'accessibilité et la fiabilité des données dépend des processus des données dans les États membres et des modalités suivies pour collecter, traiter, stocker, documenter et diffuser les données. Il est nécessaire de rendre ces dernières mieux accessibles en diffusant en temps opportun des statistiques du genre harmonisées à l'échelle régionale.

Résultat 3 : Accessibilité et utilisation accrues de statistiques du genre harmonisées.

Tableau 4.3 : Chaîne de résultats du thème 3

Objectif	Initiatives	Produits générés	ICP
C. SO3 Développer au sein du SSRS un système efficace et efficient de diffusion de données pour les statistiques du genre	C.1 Mieux intégrer le genre dans les enquêtes sur les 'clusters', par exemple, l'industrialisation, la pauvreté multidimensionnelle, le commerce transfrontalier informel.	Enquêtes régionales sur les clusters, sensibles au genre.	Rapports annuels sur les enquêtes régionales sur les clusters, sensibles au genre.

Objectif	Initiatives	Produits générés	ICP
	C.2 Promouvoir la recherche en statistiques du genre et les analyses des politiques en application de l'ensemble minimal d'indicateurs du genre de la SADC. (EMIGS).	Des notes d'analyse et d'information régionales sont produites sur le genre.	Des notes d'analyse et d'information sur le genre sont produites à compter de 2023.
	C.3 Diffuser plus efficacement et rendre mieux accessibles les statistiques régionales du genre.	Une base de données actualisée sur les statistiques du genre.	Une base de données sur les statistiques du genre qui est fonctionnelle.

C.1 Mieux intégrer le genre dans les enquêtes sur les 'clusters', par exemple, l'industrialisation, la pauvreté multidimensionnelle, le commerce transfrontalier informel.

Traitée comme question transversale dans le RISDP, la dimension du genre constitue une thématique importante dans la SRDS. En application de l'article 25 (1) du Protocole sur les statistiques, le Secrétariat de la SADC supervisera l'intégration du genre en tant que volet majeur des programmes et activités statistiques. Pour que les enquêtes menées au niveau des cluster gagnent en valeur ajoutée, il y a lieu d'intégrer la dimension du genre dans la chaîne de valeur des enquêtes sur les clusters, par exemple, sur l'industrialisation, la pauvreté multidimensionnelle et le commerce transfrontalier informel. Le Secrétariat engagera des discussions avec les entités responsables de la mise en œuvre au sein des clusters et les encouragera à prendre en compte la dimension du genre dans leurs travaux et à produire des données ventilées par sexe.

C.2 Promouvoir la recherche en statistiques du genre et les analyses des politiques en application de l'ensemble minimal d'indicateurs du genre de la SADC. (EMIGS).

Le Secrétariat sensibilisera et soutiendra les États membres afin de convenir d'un ensemble minimal d'indicateurs spécifiques du genre de la SADC qui éclaireront les exercices de suivi du genre et du développement. Des actions seront entreprises afin de promouvoir les recherches et les analyses de politiques en profondeur des données existantes, émanant des enquêtes, administratives ou autres, et des recensements conduits par les États membres, et ce afin d'éclairer les divers clusters définis dans le RISDP et d'alimenter régulièrement la publication 'Faits et chiffres' en statistiques du genre concernant la région de la SADC ainsi que les documents d'analyse et les notes d'orientation sur le genre.

C.3 Diffuser plus efficacement et rendre mieux accessibles les statistiques régionales du genre.

Cette initiative est conforme aux exigences de l'article 28 du Protocole sur les statistiques ('Diffusion des données') et va dans le sens de l'objectif visé par la SRDS de développer et de rendre opérationnel un portail de données source ouverte pour les statistiques régionales. Les statistiques du genre seront diffusées selon la norme source ouverte afin de permettre aux

utilisateurs d'obtenir des données et des informations statistiques pertinentes et de qualité ou d'y accéder. En outre, une base de données sur les statistiques du genre fonctionnelle et actualisée sera développée à l'intention de la région de la SADC. De façon analogue, cette base de données, développée dans le but de servir de source fiable de statistiques du genre (article 25 (2)), opérera comme un centre à guichet unique et de dépositaire des données (l'ensemble minimal d'indicateurs de la SADC) et des statistiques pertinentes, harmonisées et intégrées fournies par les États membres. Elle intégrera les fonctions de visualisation et de cartographie interactive des indicateurs clés afin de permettre aux utilisateurs de l'accéder plus facilement et de récupérer les informations statistiques nécessaires à la prise de décision.

4. MISE EN ŒUVRE, SUIVI, ÉVALUATION ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Le Secrétariat est en position d'exécuter la SGSS et prêtera conseil aux États membres sur la production, la diffusion et l'utilisation des statistiques du genre afin pour les éclairer à propos des divers engagements. Il renforcera les capacités internes pour centrer son attention sur la production des statistiques du genre, et ce en mettant en œuvre la SSSG en collaboration avec les divers organismes s'occupant des clusters visés par le RISDP et avec les États membres. Les initiatives menées par la SADC en matière de statistiques du genre appuient les priorités nationales, les obligations régionales et les engagements pris à l'échelle mondiale en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. La SSSG sera mise en œuvre par les structures régionales comme nationales, qu'elles soient existantes ou nouvelles ou aient été réactivées, cette mise en œuvre nécessitant le renforcement de la coordination entre les divers organes, comités et groupes de travail effectuant le suivi des divers protocoles de la SADC relatifs au genre. Les fonds nécessaires à sa mise en œuvre seront intégrés dans le budget régional et dans le Cadre de dépenses.

4.1 Mécanismes de coordination et Dispositions institutionnelles

Le Secrétariat exécutera la SSSG au niveau tant régional que national États membres avec des membres dûment constitués sur la base des termes de référence énoncés dans le Protocole sur les statistiques. La coordination de cette exécution sera assurée par les structures régionales et celles des États membres de sorte à produire des statistiques et des indicateurs du genre unifiés et harmonisés. Les structures de coordination seront analogues à celles prévues à l'article 31 du Protocole sur les statistiques afin d'assurer l'harmonie des processus. Le succès de la mise en œuvre de la SSSG sera fonction des dispositions institutionnelles fonctionnelles existant entre le Secrétariat et les États membres au niveau régional comme au niveau national, comme détaillé ci-après :

Niveau régional : Au niveau régional, le Comité statistique de la SADC et le Secrétariat de la SADC superviseront la mise en œuvre de la SSSG pour en assurer le succès. Une collaboration sera exercée entre l'Unité statistique et l'Unité du genre et du développement durant le processus de mise en œuvre afin d'accroître les synergies dans les clusters et les États membres et éviter les redondances,

Niveau national : Au niveau national, il sera nécessaire d'assurer une coordination forte et efficace pour promouvoir la collaboration institutionnelle entre les INS, les mécanismes nationaux du genre, les organisations de la société civile et les milieux universitaires et de la recherche. Le Secrétariat supervisera la formation, la mise en opération et la dotation en moyens des comités nationaux des statistiques du genre sur base des termes de référence standard.

4.2 Suivi et évaluation

Un cadre de suivi et d'évaluation (S&E) de la SSSG est un outil important pour assurer la gouvernance de la Stratégie, pour tirer des leçons et pour permettre des corrections continues durant la mise en œuvre. Les résultats clés et les indicateurs clés de performance (ICP) seront utiles au Secrétariat pour savoir la rapidité et l'efficacité avec laquelle la région

de la SADC rationalise actuellement ses processus de collecte de données afin de répondre aux exigences de soumission de rapports sur les indicateurs prescrits dans l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063.

Situation future souhaitée

Le Cadre de S&E de la SSSG sera conforme à la Politique de S&E du RISDP de la SADC. Des rapports d'avancement seront établis à l'aide d'un cadre de gestion axé sur les résultats en vue d'assurer un environnement approprié de supervision. Les rapports d'évaluation et de revue seront diffusés au grand public afin de satisfaire aux exigences de transparence et de responsabilité.

Suivi

Aux fins du suivi de la SSSG, des données de performance seront requises pour mesurer la réalisation des objectifs. Des plans d'action annuels seront éclairés sur base des décisions et des directives adoptées quant aux activités à prioriser. Le suivi de la SSSG sera un processus continu, consistant à suivre les indicateurs clés de performance (ICP). Le Secrétariat suivra le développement des statistiques du genre dans les États membres afin de vérifier que les structures appropriées sont en place, que les cadres institutionnels sont favorables et que les données pertinentes sont produites.

Évaluation

Pour mesurer les résultats obtenus à court et à long terme, l'accent sera mis sur la réalisation des ICP associés aux thèmes en question et sur la production des statistiques nécessaires pour éclairer l'ensemble minimal de statistiques du genre à observer dans la SADC chaque année.

Évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours de la SSSG sera conduite en interne ou en externe. Elle consistera à analyser la Stratégie et à évaluer sa réalisation par rapport aux produits à livrer selon le cadre de résultats. Elle présentera les problèmes de conception, les premières leçons (positives comme négatives) apprises et les ajustements éventuels qu'il sera nécessaire d'apporter.

Rapport d'évaluation de fin de parcours

Une évaluation de fin de parcours sera accomplie en 2030 à la fin de la période de mise en œuvre du plan stratégique. Se focalisant sur l'accomplissement de la mission et sur sa contribution à la réalisation de la vision de la SRDS, elle cherchera à déterminer si les résultats ont été accomplis et le degré de contribution apportée à cet égard. Les questions d'efficacité, d'impact et de durabilité seront des sujets majeurs examinés durant l'évaluation. Le Secrétariat obtiendra auprès de consultants indépendants l'assistance technique nécessaire pour entreprendre les évaluations.

Établissement de rapports

Tous les rapports sur la SSSG seront produits et rendus accessibles aux intervenants clés, dont le personnel du Secrétariat, les divers organes de l'organisation, les hauts responsables des États membres, les partenaires au développement et le Conseil des ministres chargés des statistiques. De concert avec d'autres exécutants de la SSSG, le Secrétariat déterminera un calendrier pour la soumission de rapports sur les progrès accomplis en utilisant les indicateurs

clés de performance (ICP). Les rapports de suivi et d'évaluation montreront les avancées accomplies progressivement dans l'exécution des initiatives selon une perspective genre.

4.3 Facteurs essentiels de succès

Le Cadre de la SSSG a pour but de renforcer la capacité technique de l'Unité statistique à rassembler, harmoniser, analyser et publier les statistiques régionales du genre. Les facteurs principaux susceptibles d'influer sur la façon dont les acteurs du SSR contribuent avec succès et efficacité à l'accomplissement de la mission, de son thème stratégique et de ses objectifs sont les suivants :

- 1) la production constante de statistiques du genre ;
- 2) des cadres innovants et habilitants ;
- 3) le développement d'une culture de statistiques du genre inclusives au sein du SSN ;
- 4) le développement d'actions fortes de plaidoyer en faveur des statistiques du genre ;
- 5) la maintien de la coordination, de la gestion et du suivi des statistiques ;
- 6) l'intégration du genre dans tous les cadres innovants.

4.1 Risques et atténuation des risques

Risques	Mesures d'atténuation
1. Coopération limitée au Secrétariat entre l'Unité du genre et du développement et l'Unité des statistiques du genre.	Dans le cadre d'un dispositif de gouvernance, l'Unité du genre et du développement et l'Unité des statistiques du genre du Secrétariat élaboreront conjointement des plans en vue de déterminer les domaines (indicateurs) d'intérêt commun.
2. Possibilité que les États membres n'adhèrent pas à l'approche fixée par la SSSG.	La solution à ce risque consiste à faire adopter la SRDS de la SADC et le Protocole sur les statistiques, lequel engage les États membres à adhérer à la Vision, aux principes et aux dispositions de gouvernance. La SRDS de la SADC prévoit la conduite d'actions de plaidoyer destinées à promouvoir le développement de la statistique et à encourager les gouvernements à en faire un chantier hautement prioritaire.
3. Délais irréalistes et ambitieux	Utiliser les résultats émanant du suivi des plans de mise en œuvre afin d'actualiser les résultats attendus et les délais impartis.
4. Informations statistiques incorrectes et fournies de manière irrégulière et tardive par les États membres.	Se réunir régulièrement, partager les rapports et publier les statistiques du genre sont autant de mesures nécessaires à prendre pour veiller à l'analyse de l'information et en assurer la qualité.
5. Engagement faible de la part des instituts nationaux de la statistique (INS).	Le Secrétariat de la SADC utilisera leurs dispositions respectives de gouvernance et leurs nombreux groupes de réseautage pour solliciter continuellement les gouvernements pour qu'ils appuient la SSSG.

4.5 Dispositions de financement

Les fonds requis pour la conduite des activités prévues dans la SSSG seront puisés principalement du budget du Secrétariat financé par les États membres. Ils seront complétés par les financements fournis par les donateurs et les partenaires, dont ONU Femmes, la Banque mondiale et d'autres institutions œuvrant en faveur de l'harmonisation des statistiques.

Annexe 1. Références documentaires

Charte africaine de la statistique (2009).

Programme africain sur les statistiques du genre (PASG III) 2022-2026.

ONU Femmes (2019). Kenya Gender Sector Statistics Plan.

Déclaration et Programme d'action de Beijing 1995.

Cadre de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur le Protocole de la SADC sur le genre et le développement (MERF)

Stratégies des États membres en matière de statistiques du genre.

ONU Femmes (2021). Malawi National Gender Statistics Assessment (2019).

ONU Femmes (2021). Mozambique National Gender Statistics Assessment (2019)

ONU Femmes (2021). Evaluation of the Zimbabwe National Strategy for the Development of Statistics (NSDS) II (2015), 2016-2020, from a Gender Perspective.

ONU Femmes (2021). Assessment of Gender Data and Capacity Gaps in South Africa (2021).

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et Protocole facultatif.

Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité (2000).

UNwomen, AfDB and UNECA (2020) Minimum set of gender indicators For Africa - Phase IV report¹²

Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle (Paris21) (2020) Évaluation des lacunes en matière de données et de capacités statistiques visant à améliorer les statistiques genrées - Cadre et directives de mise en œuvre

CEA, 2016. Compendium on Gender Statistics in Africa

ONU Femmes Gender statistics. Making Every Woman and Girl Count. Gender statistics | ONU Femmes – Afrique

Protocole de Maputo de la SADC (2012).

Nouvelle Stratégie régionale de la SADC pour le développement de la statistique (2020-2030)

SADC, 2017. Cadre de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur le genre et le développement (MERF).

SADC, 2019. Protocole sur les statistiques (article 25)

Politique du genre de la SADC

Protocole de la SADC sur le genre et le développement.

Stratégie de la SADC pour le développement de la statistique (SRDS) 2020-30.

SADC Gender and Development Monitor (2022). Women in Politics and Decision Making, 8th Edition. Tracking Progress on Implementation of the Revised SADC Protocol on Gender and Development.

¹² [Minimum set of gender indicators For Africa - Phase IV report | UN Women Data Hub](#)

Annexe II : Unité statistique de la SADC

L'Unité statistique de la SADC (SSU) est le principal producteur de données au Secrétariat. Créée sur décision prise par le Conseil en 1995, elle exerce le mandat suivant : coordonner et rationaliser la totalité des activités statistiques régionales ; concevoir des projets régionaux portant sur les domaines statistiques prioritaires et les mettre en œuvre ; agir comme chef de file et fournir des conseils professionnels et techniques (cellule de réflexion) pour les questions d'harmonisation et de normalisation ; fonctionner comme point de convergence pour les données et les statistiques régionales et fournir des conseils techniques en vue du développement d'un système de base de données régionale pour les statistiques officielles (intégration des bases de données couvrant divers domaines : commerce, comptes nationaux, prix, environnement, genre, etc.)

Elle intervient conformément à la Stratégie régionale pour le développement de la statistique (SRDS) qui vise les objectifs suivants : fournir des séries de données probantes en produisant et en diffusant des statistiques régionales pertinentes, fiables, opportunes, ventilées et harmonisées, conformes aux principes et aux normes internationaux, nécessaires pour réaliser la paix, la sécurité et la gouvernance démocratique dans la région de la SADC, l'intégration de l'Afrique et les objectifs de développement internationaux.

Elle agit au service de la région de la SADC en facilitant le renforcement des capacités (institutionnelles, organisationnelles, humaines) en vue de la production de statistiques officielles harmonisées de qualité et de données sur l'intégration régionale et prêtant son soutien aux actions de plaidoyer menées en faveur de l'utilisation de statistiques officielles et de l'investissement dans ces dernières. Elle travaille avec d'autres Départements et Unités de la SADC et avec les États membres afin de mettre en place les cadres, politiques et systèmes qu'il faut pour intégrer les nouvelles sources de données et les statistiques officielles et de créer les mécanismes nécessaires de gouvernance, de coordination et de partenariat. Par ses services, elle cherche à répondre aux besoins du Secrétariat de la SADC. Depuis sa création, elle s'est impliquée activement dans la conception de la SRDS, sollicitant à cet égard le soutien des décideurs clés, des institutions régionales et des partenaires au développement.

Annexe III Explorateur de données sur les indicateurs de performance statistique

Explorateur de données sur les indicateurs de performance statistique						
Indice global de l'IPS en 2019 et scores réalisés par pilier						
Pays	Score IPS global	Pilier 1 : Utilisation des données	Pilier 2 : Services de données	Pilier 3 : Produits des données	Pilier 4 : Sources des données	Pilier 5 : Infrastructures des données
Maurice	75,9	100	86,2	57	66,4	70
Afrique du Sud	73,5	76,6	85,5	75,1	65,2	65
Zimbabwe	61,7	90	59,9	70,2	43,1	45
Zambie	59	90	57,8	70,5	36,8	40
Tanzanie	58,1	76,6	60,7	68,8	39,3	45
Botswana	57,3	60	66,6	65,4	54,8	40
Malawi	56,5	90	61,2	66,5	34,7	30
Mozambique	56,2	80	57,6	67,4	36,2	40
Lesotho	55,2	80	63,3	53,2	39,7	40
Angola	54,9	80	57,3	68,6	28,9	40
Namibie	52,2	70	63,1	65,5	32,5	30
Madagascar	52	90	56,3	62,6	21	30
Congo, R D	33,8	60	26,3	44,3	18,2	20
Seychelles	48,6	40	46,5	52,8	53,9	50
Comores		60		52,7		30
Eswatini	47,2	90	22,4	63,7	19,8	40
Total	842,1	1233,2	870,7	1004,3	590,5	655
	52,6	77,1	54,4	62,8	36,9	40,9

* Les données sont mesurées sur base des ODD, dont l'ODD 5.

Source : Groupe de la Banque mondiale¹³

Clé

	Quintile supérieur
	4e Quintile
	3e Quintile
	2e Quintile
	1er Quintile
	Non applicable

¹³ <https://www.worldbank.org/en/programs/statistical-performance-indicators>